



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie  
et du Commerce extérieur

## **Réunion entre le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et la FEDIL**

En date du 6 octobre 2004 a eu lieu une réunion entre le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, et une délégation de la FEDIL, conduite par Monsieur Charles Krombach, président, MM. Michel Wurth et Robert Dennewald, vice-présidents.

La réunion a été l'occasion pour un échange de vues sur les différents chapitres du programme gouvernemental consacrés à la politique économique, au commerce extérieur et à l'énergie.

Les deux parties ont souligné la nécessité de placer le thème de la compétitivité au cœur du débat. En effet, la compétitivité des entreprises, a souligné le ministre Krecké, est en particulier la condition nécessaire pour assurer, à terme, la viabilité des systèmes sociaux généreux en place au Luxembourg.

D'une manière générale, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et la FEDIL partagent la volonté de promouvoir la croissance économique, le maintien et la création d'emplois et d'assurer la stabilité des prix et l'équilibre des finances publiques.

Parmi les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, les deux parties ont mis en évidence l'importance de promouvoir les efforts en matière de diversification, de continuer à améliorer les infrastructures au service de l'économie, de réaliser des progrès en matière de simplification administrative et de promouvoir les efforts en matière de politique de recherche et développement.

En rapport avec le black-out du 2 septembre dernier, le ministre Krecké et les responsables de la FEDIL ont souligné la nécessité de renforcer les infrastructures énergétiques, afin de garantir une sécurité d'approvisionnement accrue aux meilleures conditions économiques possibles.

Finalement, le ministre Krecké, en sa qualité de coordinateur de la mise en œuvre nationale, a souligné la nécessité de situer l'action gouvernementale dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde.

Luxembourg, le 7 octobre 2004

(Communiqué par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et la FEDIL)